

LEMANIQUES

REVUE DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LÉMAN



Etats généraux Ressources en eau... gestion durable ?

ÉDITORIAL

Citoyenne et citoyen lémaniques,

Appuyer, tirer, tourner. Appuyer, tir..., gestes rituels ultra-simples, inlassablement répétés votre vie durant dans votre lieu de méditation favori.

Avez-vous songé à ce que leur accomplissement implique ? Allumer la lumière, tirer la chasse et ouvrir le robinet... Imaginez les barrages et la tuyauterie qui court sous les routes, imaginez les technologies de pointe appliquées en continu dans les stations d'épuration et de potabilisation des eaux. C'est fabuleux ! Et nous sommes fiers de ces progrès, de cette maîtrise.

Mais ça coûte cher, très cher. A nous certes, mais pas seulement. La Nature aussi paie son tribut. Ça ne se voit pas vraiment ; pourtant fort il l'est, ce tribut, et pire, invisible, sournois, cumulatif !

Alors, nous parons au plus pressé et « gérons », nous nous débrouillons pas trop mal, d'ailleurs. Mais est-ce suffisant ? Qu'on tienne la route ainsi quelques décennies, sûrement ! Mais, comment certifier des conditions équivalentes aux générations futures ?

Ce sont ces réponses que cherche à fournir l'étude « Lemano » (pages 2 et 3).

C'est un regard lucide et critique que proposent de jeter les Etats Généraux sur notre

façon d'exploiter et gérer l'eau (page 4 et 6). C'est une assurance pour l'avenir que propose de contracter la Charte lémanique de l'eau (page 5).

Sans eau, pas de vie, vous le savez. Alors, vous, citoyenne et citoyen lémaniques,

mêlez-vous de ce qui vous regarde, vous et vos enfants ! Venez aux Etats généraux signer la Charte de l'eau pour garantir une qualité de vie et un développement durables dans notre région !

Raphaëlle Juge, réd. Lémaniques



« LÉMANO »

Analyse pluridisciplinaire de la gestion actuelle des ressources en eau de la région lémanique et de son adéquation avec les principes du développement durable

Une étude scientifique ambitieuse lancée et réalisée par l'ASL et le LEBA (Laboratoire d'Ecologie et de Biologie Aquatique de l'Université de Genève), grâce au soutien financier de la Banque Pictet & Cie, des sections genevoise, vaudoise et valaisanne de la Loterie romande, des Services Industriels de Genève (SIG-GE) et de l'ASL.

Dans nos régions, l'eau abonde, ce n'est pas un scoop! Pouvons-nous dès lors nous passer d'une gestion attentive et maîtrisée de la précieuse ressource? Certes non! D'ailleurs, il y a maintenant près de 50 ans que nos édiles engloutissent les milliards pour assurer à chacun d'entre nous de trouver une eau potable et buvable au bout de son robinet, de se baigner dans lacs et rivières sans encourir le risque d'y perdre la santé! Mais – car il y a un «mais» – choisissons-nous toujours les solutions les plus judicieuses? Sommes-nous certains d'assurer la pérennité de l'eau, de sa qualité, des lacs et des rivières qu'elle alimente? C'est à ces questions que LÉMANO tente de répondre.

Comment s'y prendre ?

La tâche est pour le moins complexe tant sont multiples et interdépendantes les activités qui nous lient à l'eau. Il suffit, pour vous en rendre compte, de vous reporter à la figure 1!

L'ampleur du travail à accomplir et les moyens à disposition ne permettant pas d'effectuer une étude de l'ensemble du bassin lémanique, celle-ci se concentre sur quatre bassins versants tests, quatre cas de figure aux caractéristiques bien distinctes:

- Le bassin de la Versoix (Genève, Ain), transfrontalier, réserves en eau incertaines, densément peuplé
- Le bassin de l'Aubonne (Vaud), multiplicité d'usages d'une ressource de grande qualité

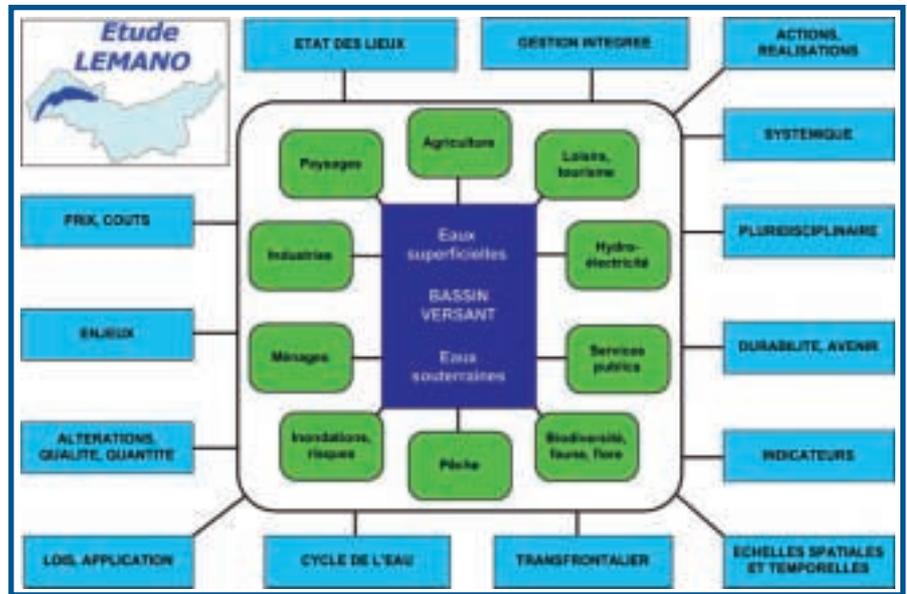


Figure 1: La gestion des eaux, un véritable casse-tête!

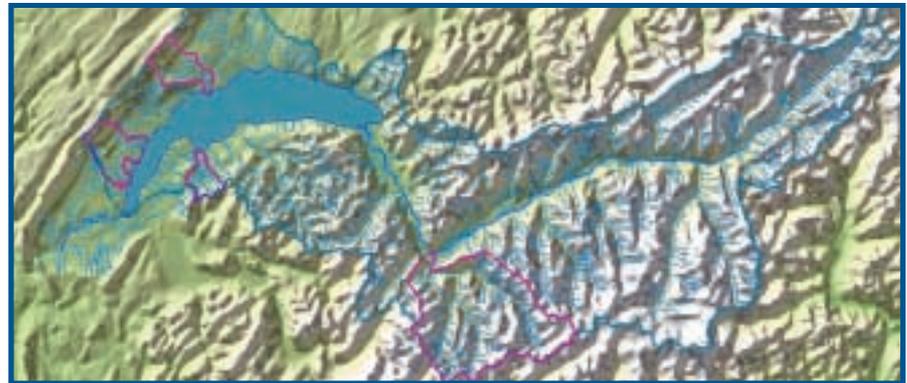


Figure 2: Situation des quatre bassins tests de l'étude LÉMANO

- Le bassin des Drances de Bagnes (Valais), touristique et intégrant un barrage
- Le bassin du Foron de Sciez (Haute-Savoie), à la démographie galopante

En quelques traits, brossons ci-dessous un bref portrait de chaque bassin étudié à travers la révélation des principaux enjeux auxquels leurs gestionnaires sont confrontés.

Bien sûr, il y a ceux qui concernent l'ensemble du territoire lémanique, à savoir, principalement:

- l'augmentation du prix de l'eau;

- la maintenance, la rénovation-adaptation et l'amélioration des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Mais il y en a aussi qui sont plus spécifiques à chaque territoire étudié, notamment:

dans le Bassin de l'Aubonne

- Réserve en eau abondante dans le bassin versant, mais ressource mal répartie entre les 13 communes;

LES QUATRE BASSINS EN BREF

	Aubonne	Versoix	Foron de Sciez	Drance de Bagnes
Surface du bassin versant (km²)	96	116	71	295
Longueur du cours d'eau principal avec ses affluents (km)	43	55	104	303
Population (nombre d'habitants)	8992	38400	6700	10468*
Nombre de communes	13	18	7	1

Usagers prépondérants
Aubonne: Ménages, industrie, artisanat, médico-social, centres commerciaux, hydroélectricité, élevage, loisirs et pêche, écosystème
Versoix: Ménages, centres commerciaux, agriculture, loisirs et pêche, écosystème
Foron de Sciez: Ménages, élevage, écosystème, pêche
Drance de Bagnes: Ménages, hydroélectricité, irrigation, tourisme

* = 6715 + 3753 touristes et saisonniers convertis en habitants

- Capacités limites d'approvisionnement de certaines communes en période de pénurie d'eau;



www.serono.ch

L'eau, une ressource indispensable à l'industrie (ici : Serono)

- Manque de coopération intercommunale favorisant le partage de la ressource en eau, l'harmonisation et l'optimisation de la gestion des infrastructures de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées;
- Augmentation des taxes sur l'eau pour permettre aux communes de financer l'assainissement des eaux usées, suite au désengagement de la Confédération et du canton en matière de subventions;
- Poids politique de l'autonomie communale dans la gestion des eaux;
- Importance de l'eau dans le développement industriel: une seule industrie consomme plus du quart de l'eau potable distribuée dans le bassin versant.

dans le Bassin de la Versoix

- Gestion transfrontalière de la ressource en eau et mise en œuvre du contrat de rivière;
- Compréhension d'un système hydrogéologique complexe (système karstique) aux entrées et sorties d'eau multiples;
- Alimentation de certaines sources captées insuffisantes en période d'étiage. A noter que la garantie d'une alimentation com-

plémentaire est assurée par des prélèvements toujours croissants dans le Léman et qu'il est envisagé de solliciter d'autres ressources souterraines voisines à l'avenir

- Problèmes locaux d'approvisionnement en eau potable dans une région pourtant réputée pour sa richesse en eau;
- Liés à une forte densité de population, impacts de l'urbanisation (imperméabilisation des sols), des activités industrielles et localement de l'irrigation des terres cultivées sur les ressources en eau.

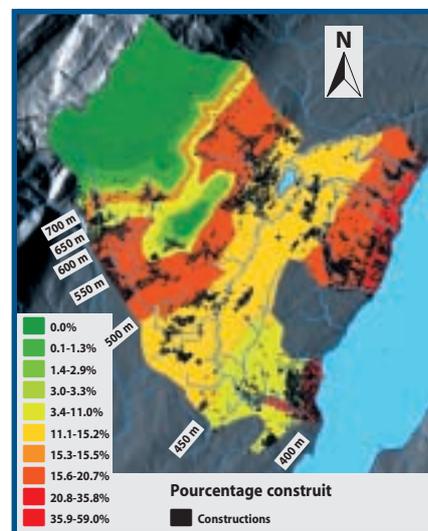
dans le Bassin de la Drance de Bagne

- Gestion surtout quantitative de la ressource en eau en région de montagne;
- Problématique des barrages et de leurs impacts environnementaux sur le cours aval de la rivière et socio-économiques pour la région;
- Variations de la demande en eau potable et en assainissement des eaux usées liées au tourisme (population multipliée par cinq et plus durant les mois de forte affluence);
- Irrigation des cultures;
- Partage et/ou conflits d'usage.

dans le bassin du Foron de Sciez

- Gestion des besoins en eau potable et en assainissement des eaux usées dans un territoire rural à la démographie et à l'urbanisation localement galopantes;
- Pertinence de l'échelle du bassin versant pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées;
- Conflits d'intérêt entre les objectifs de protection patrimoniale et la satisfaction des besoins de la population.

J.-B. Lachavanne, R. Juge, T. Bigler, C. Ganty, I. Gudmundsson et O. Goy



Urbanisation du bassin versant de la Versoix

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Jean-Bernard Lachavanne, Biologiste-écologue, LEBA; Université de Genève, ASL - **Raphaëlle Juge**, Biologiste-écologue, LEBA; Université de Genève, ASL, ECO 21 - **Jean-Michel Jaquet**, Géologue, Sciences de la Terre; Université de Genève, GRID-Genève - **Régis Caloz**, Physicien, Laboratoire des systèmes d'information géographique (ENAC-LaSIG); EPFL-Lausanne - **Jean-Marcel Dorioz**, Agronome, Institut National pour la Recherche; Agronomie (INRA)-Thonon-les-Bains - **Stéphane Storelli**, Ingénieur, Centre de Recherche Energétique et Municipal (CREM) - Martigny.

EQUIPE LÉMANO – ASL

Thierry Bigler, Juriste, coordinateur de projet - **Claude Ganty**, Géologue, MBA (HEC Lausanne) - **Olivier Goy**, Géographe - **Isabelle Gudmundsson**, Géologue

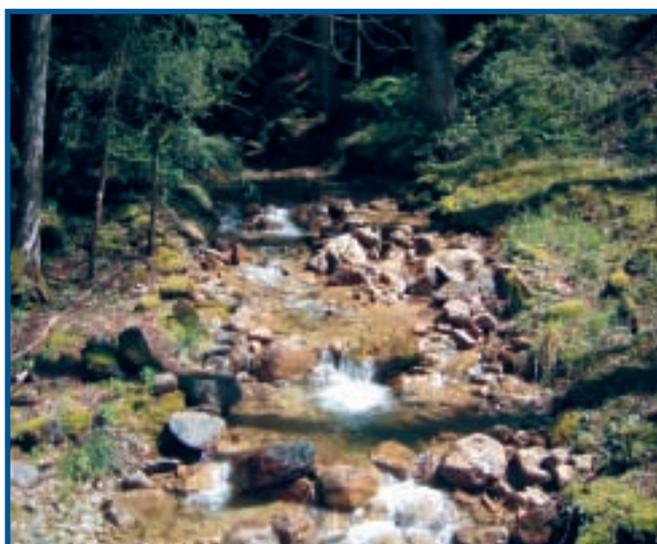
Ont également participé à l'étude:

Jarek Baryeka, économiste - **Andrea Downing**, biologiste - **Stéphane Henriod**, géographe - **Hélène Hinden**, biologiste - **Beatriz Ponce**, biologiste



Reproduit avec l'autorisation du Service des Systèmes d'Information et de Géomatique - Juin 2005

La Versoix forme un réseau hydrographique complexe



Contrat de rivières du sud-ouest lémanique

Le Foron de Sciez

UN ÉVÉNEMENT INCONTOURNABLE!

Les Etats généraux de l'eau de la région lémanique

Du fin fond de la vallée de Conches en Valais au Fort de l'Ecluse dans le département de l'Ain, de Chamonix en Haute-Savoie aux crêtes du Jura dans le canton de Vaud, vous êtes tous concerné(e)s par cette manifestation. Elle a l'ambition de donner un élan à la promotion d'une politique transfrontalière de l'eau axée résolument vers la durabilité pour le plus grand

prendre connaissance en page 5, sera présentée, soumise à discussion et proposée pour adoption par l'ensemble des personnes présentes. Suivra une table ronde qui étudiera comment rendre cette charte opérationnelle et suivre l'évolution de son application. A noter que la Charte fera l'objet d'une présentation détaillée dans le numéro 58 de LÉMANIKUES distribué lors des Etats Généraux. L'histoire passionnante du vénérable bâtiment qui abritera nos débats vous sera finalement contée et un apéritif bienvenu clôturera la journée.

rassurant que soit actuellement l'état sanitaire du lac, ce n'est pas le moment de baisser les bras, loin s'en faut! Car, si nous avons évité le pire pour notre génération, avons-nous pour autant sauvé la mise pour les générations qui nous suivent? Pas sûr, pas sûr du tout! Et puis, le lac ne nous dit pas tout! Regardez la figure de la page 2! L'eau s'infiltré dans toutes nos activités et on imagine aisément que le moindre dysfonctionnement entraîne des réactions en chaîne aux conséquences multiples. Lors des Etats Généraux, «LEMANO» nous contera d'ailleurs quelques épisodes plutôt décoiffants.



Photo: O. Goy

Le BMF, patrimoine industriel au cœur du Rhône

bien des habitants actuels et futurs de cette région magnifique. Par votre participation et l'adoption d'une Charte lémanique de l'eau, les Etats Généraux marqueront ainsi la volonté de toute une population de conserver et promouvoir la qualité de vie dans sa région, pour elle et pour les générations qui la suivent. Que vous soyez simplement habitant(e) et travaillez dans la région, ou décideur, gestionnaire, militant, responsable politique, etc., vous êtes invité(e) ici à vous inscrire aux Etats généraux de l'eau et à adopter cette Charte qui orientera la gestion des eaux, des lacs et des rivières vers une politique de l'eau respectant davantage les principes du développement durable.

Qui ?

L'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL) et le Laboratoire d'Ecologie et de Biologie Aquatique (LEBA) de l'Université de Genève, en collaboration avec la Croix Verte Internationale et la Fondation du Devenir, vous accueilleront pour une journée d'intense réflexion, mais aussi de plaisir, espérons-le, et ce, grâce au soutien de la Banque Pictet & Cie.

Quoi ?

Le matin, une série d'exposés fait le point de la situation actuelle en matière de gestion des ressources en eau dans notre région. Une discussion générale avec l'assemblée s'ensuit. L'après-midi, la charte de l'eau, dont vous pouvez

Où ?

Au fil du Rhône, juste à l'aval du lac, un vaisseau de pierre aux multiples destins résiste à l'assaut du courant depuis bientôt 120 ans. C'est là, dans ce site industriel, symbole d'une nouvelle étape dans la maîtrise et la gestion des eaux par l'homme, que nous nous retrouverons pour débattre de l'avenir de notre rapport à l'Eau. Vous découvrirez là un lieu au charme un peu décalé, une architecture grandiose et de puissantes machines qui se vouent dorénavant à l'Art et à la Culture... Son nom? Bâtiment des Forces motrices, BFM pour les initiés.

Quand ?

Judi 27 octobre 2005, de 8h30 à 18h30 environ, avec des pauses revigorantes, nous y prendrons soin! Bref, une journée à barrer dans votre agenda, absolument!

Pourquoi ?

Que ce soit bien clair! Il ne s'agit pas de réinventer la roue! Les eaux, nos gouvernements successifs s'en préoccupent et s'en occupent depuis belle lurette. Et si le Léman va mieux, c'est bien grâce aux mesures draconiennes prises et appliquées par leurs services – quelque peu aiguillonnés par l'action opiniâtre de l'ASL, reconnaissons-le! – et à l'auscultation attentive du Léman par la CIPEL (Commission Internationale pour la protection des eaux du Léman contre la pollution). Néanmoins... tout

Pourquoi encore ?

Parce que la région lémanique est une région dynamique au sein de laquelle se développent des activités socio-économiques riches et variées dans un paysage de rêve. Parce qu'elle génère un niveau et une qualité de vie très élevés, largement enviés à l'extérieur. Parce que nous, habitants de cette région, sommes hyperprivilegiés et que nous entendons le rester.

Pourquoi enfin ?

Parce que dans le domaine de l'approvisionnement en eau, de la gestion de la ressource et de la préservation du lac et de ses rivières, nous traînons encore quelques casseroles :

- malgré une nette amélioration de l'état du lac, nous n'avons pas encore réussi à abaisser la pollution par le phosphore à un niveau suffisant pour limiter efficacement la prolifération des algues et rétablir durablement l'équilibre écologique de l'écosystème;
- les risques que font encourir certaines substances chimiques à effet endocrinien (hormonal) susceptibles d'affecter la santé et la reproduction de l'homme et des espèces animales commencent à peine à être décelés;
- l'analyse critique approfondie des modes de gestion de cette ressource précieuse (étude LÉMANO), montre que – même si nous allons dans la bonne direction – nous sommes loin de gérer la ressource dans le respect des principes du développement durable. Le climat sécuritaire lié à la disponibilité importante de la ressource, l'insouciance que cette situation induit et l'approche très sectorielle des problèmes à résoudre ont conduit à des situations riches en problèmes non résolus, en dysfonctionnements si ce n'est pas, dans certains cas, à des aberrations qu'une approche intégrée aurait permis d'éviter relativement facilement. Il est vrai que la problématique de l'eau est très complexe et que la ribambelle de «y-a-qu'à» que l'on entend trop souvent n'est pas d'une

grande aide pour trouver des solutions durables qui préservent à la fois les intérêts écologiques et socio-économiques de la région.

CHARTE DE L'EAU

Pourquoi une charte de l'eau ?

Parce que la qualité des eaux, des lacs et des rivières, voire des eaux souterraines n'est pas partout satisfaisante. Parce que la répartition quantitative des eaux ne garantit pas l'approvisionnement de certaines régions en cas de sécheresse, ni la pérennité et/ou la fonctionnalité écologique de tous les écosystèmes. Parce que la gestion actuelle des ressources en eau se caractérise par une fragmentation et une sectorisation qui apparaissent à la fois au niveau des entités politico-administratives (locales, régionales, nationales), et au niveau des secteurs d'exploitation et de gestion de la ressource (potabilisation et distribution de l'eau, épuration des eaux usées, énergie hydroélectrique, protection de la nature, etc.). Parce que ce mode de gestion est à l'origine de certains dys-

fonctionnements. Et tout simplement parce que nous affichons la volonté de laisser à nos enfants une région où il fait bon vivre.

Qui concerne-t-elle ?

Elle est adoptée à titre individuel par les participants aux Etats généraux de l'Eau le 27 octobre 2005 et s'adresse aux décideurs politiques et aux acteurs économiques et gestionnaires de l'eau suisses et français.

A quoi sert-elle ?

Elle donne une direction commune aux décisions et aux interventions de tous ordres liées à la problématique de l'eau à l'échelle de la région. Elle est conçue comme un outil d'intégration, de modernisation et d'amélioration continue de la gestion des ressources en eau, prenant en compte dans leur interdépendance les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Code de déontologie, cette Charte est conçue pour créer et/ou favoriser l'émergence de synergies entre les responsables politiques, les pouvoirs publics, les organisations sociales

et économiques, les associations et les usagers qui poursuivent des aspirations et des objectifs similaires. Elle contribue, lors des discussions entre partenaires, à trouver plus rapidement un consensus.

Comment la rendre opérationnelle ?

Pour en garantir l'utilité, cette charte doit bien entendu être adoptée et mise en œuvre par les instances chargées de la gestion des eaux et par les utilisateurs de la ressource.

Pour suivre l'évolution de la prise en compte de la charte, un « Forum des communes » sera organisé chaque année pour recueillir et échanger le fruit des expériences, entendre les doutes et les questionnements et tenter de trouver ensemble des solutions consensuelles, bref, un lieu de mutualisation des initiatives, des réflexions et des apprentissages qui favorise le développement d'un sentiment d'identité lémanique.

Raphaëlle Juge et
Jean-Bernard Lachavanne

CHARTE LÉMANIQUE DE L'EAU

- Article 1.** La ressource « Eau » est un bien commun de l'humanité
- Article 2.** Chaque individu a un droit universel d'accès inaliénable et imprescriptible à une eau dont la quantité et la qualité sont au moins égales à celles requises pour ses besoins essentiels
- Article 3.** La ressource en eau doit être gérée dans le respect des principes du développement durable
- Article 4.** La coopération régionale transfrontalière doit permettre la gestion intégrée de la ressource en eau de la région lémanique
- Article 5.** Les eaux de surface, les eaux souterraines et les écosystèmes aquatiques de la région lémanique doivent être préservés de la pollution de manière à satisfaire aux exigences de la santé publique
- Article 6.** Les écosystèmes aquatiques de la région lémanique doivent être préservés et/ou restaurés
- Article 7.** Le cycle naturel de l'eau de la région lémanique doit être respecté. S'il est altéré par les activités humaines, celles-ci doivent être adaptées et les altérations réparées afin que les conditions de son déroulement normal puissent être durablement restaurées
- Article 8.** L'exploitation locale de la ressource en eau doit respecter les besoins – en quantité et qualité – des usagers situés à l'aval et/ou de part et d'autre des frontières politiques de la région lémanique
- Article 9.** La sécurité des personnes et de leurs biens dans la région lémanique doit être assurée par des mesures d'aménagement du territoire, de protection et de revitalisation des écosystèmes
- Article 10.** Les activités socio-économiques respectueuses d'une gestion durable de la ressource en eau doivent être promues et généralisées dans la région lémanique
- Article 11.** La gestion intégrée de la ressource en eau de la région lémanique implique que chaque citoyen soit pleinement informé des enjeux liés à l'eau et qu'il soit un partenaire actif et responsable
- Article 12.** La gestion intégrée de la ressource en eau dans la région lémanique implique un effort accru de formation professionnelle et académique ainsi que de formation continue
- Article 13.** La gestion intégrée des ressources en eau de la région lémanique implique une recherche scientifique et technique soutenue et un effort d'interdisciplinarité dans l'approche des problématiques liées à l'eau
- Article 14.** Des moyens financiers appropriés doivent être mobilisés pour la mise en œuvre d'actions de gestion durable de l'eau dans la région lémanique
- Article 15.** Les éléments du patrimoine culturel et historique lémanique liés à l'eau doivent être préservés et/ou restaurés
- Article 16.** Une solidarité avec les pays et groupes de populations défavorisés et situés dans les régions à fortes contraintes hydriques doit être développée

PROGRAMME DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DE LA RÉGION LÉMANIQUE

Bâtiment des Forces Motrices – BFM, Genève

jeudi 27 octobre 2005

Matin - Session I - Gestion durable des ressources en eau dans la région lémanique

- 8 h 30 Accueil – café et croissants
- 9 h 00 Allocution de bienvenue – Manuel Tornare, Maire de la Ville de Genève
- 9 h 10 Problématique de la gestion des ressources en eau de la région lémanique
Jean-Bernard Lachavanne, LEBA-UNIGE, ASL
- 9 h 30 La gestion transfrontalière en marche
• Le Plan d'action CIPEL 2001-2010 – *François Rapin, secrétaire général, CIPEL*
• Les contrats de rivière transfrontaliers – *Charles Stalder, DIAE – Etat de Genève*
- 10 h 00 Pause
- 10 h 30 Les ressources en eau de la région lémanique sont-elles gérées dans le respect des principes du développement durable?
Etude LÉMANO. Analyse critique de quatre bassins-témoins
Introduction – *Régis Caloz, ENAC-LaSIG – EPFL*
• Le bassin de l'Aubonne (Vaud) – *Claude Ganty, ASL*
• Le bassin de la Versoix (Ain-Vaud-Genève) – *Thierry Bigler, ASL*
• Le bassin du Foron de Sciez (Haute-Savoie) – *Olivier Goy, ASL*
• Le bassin des Drances (Valais) – *Isabelle Gudmundsson, ASL*
Conclusion – *Jean-Michel Jaquet, Sciences de la Terre-UNIGE, GRID*
- 11 h 30 Discussion: Quelles leçons peut-on tirer de la gestion actuelle des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques de la région lémanique? (*animation Raphaëlle Juge, LEBA-UNIGE, ASL*)
- 12 h 30 Déjeuner

Après-midi - Session II - Charte de l'eau de la région lémanique et perspectives

- 14 h 00 Présentation de la Charte de l'eau de la région lémanique – *J.-B. Lachavanne*
- 14 h 30 Discussion et adoption de la Charte de l'eau de la région lémanique – *animation R. Juge*
- 15 h 15 Pause
- 15 h 45 Table ronde: Faut-il créer une nouvelle institution transfrontalière consultative ou compléter la mission de l'une des institutions existantes (CIPEL, Conseil du Léman) pour le suivi de la mise en œuvre des principes de la Charte de l'eau de la région lémanique? – *animation Joëlle Kuntz, journaliste*
- 16 h 45 Conclusions générales et perspectives
- 17 h 15 Présentation de l'histoire du BFM – *Jean-François Demole, Associé de Pictet & Cie*
- 17 h 30 Apéritif

A visiter pendant les pauses: • Exposition: Synthèse et conclusions principales de l'étude LÉMANO
• Stand ASL

Changements au Comité

L'ASL est heureuse d'accueillir trois nouveaux membres au sein de son comité: Laetitia Bourquin, biologiste, Jean-Claude Mulli, médecin et Jean-François Rubin, biologiste qui remplacent Yvette Pittet-Crot, longtemps vice-présidente, Pierre Piguët et Catherine Chatelain qui se retirent. Nous tenons à les remercier très chaleureusement pour le temps et l'énergie qu'ils ont consacré à l'ASL.

COMITÉ ASL 2005 – 2006

Président Jean-Bernard LACHAVANNE, Biologiste-écologue – Confignon, Genève
Vice-Président Alain GAGNAIRE, Ingénieur, informaticien, Thonon les Bains, France
Secrétaire générale Gabrielle CHIKHI-JANS, Lic. Sciences sociales – Genève
Trésorier Max RIEN, Expert-comptable – Sciez, France

Membres

Guy BARROIN – Hydrologue – Thonon-les-Bains, France; **Laetitia BOURQUIN** – Biologiste – Veigy-Foncenex, France; **Régis CALOZ** – Physicien – Genève; **Mikaël COMTE** – Géographe – Genève; **Eric DOELKER** – Pharmacien – Conches, Genève; **Jean-Marcel DORIOZ** – Agronome – Publier-Evian, France; **Pierre-Alain GIVEL** – Notaire – Tolochenaz, Vaud; **Olivier GOY** – Géographe – Avusy, Genève; **Jean-Pierre GRAZ** – Avocat – Genève; **Raphaëlle JUGE** – Biologiste – Chêne-Bougeries, Genève; **Jean-Claude MULLI** – Médecin – Pregny-Chambésy, Genève; **Daniel OSSENT** – Informaticien – Conches, Genève; **Jean-Claude PRAZ** – Biologiste – Saillon, Valais; **Jean-François RUBIN** – Biologiste – Vuufflens-le-Château, Vaud; **Gilles RUDAZ** – Géographe – Genève

Ceux qui nous soutiennent

Par leur soutien en 2004, les membres et les grands donateurs ont rendu possibles les actions de l'ASL. Qu'ils en soient sincèrement remerciés!

Donateur souhaitant garder l'anonymat	105'000.—	De Rham Holding	1'500.—
Jean-Christophe Egli	50'000.—	Marc Gilgen	1'000.—
Fondation privée souhaitant garder l'anonymat	34'000.—	Mairie de Bernex	1'000.—
Ville de Genève	30'000.—	Mairie de Vandoeuvres	1'000.—
Fondation Alcoa	7'962.—	J.P. Morgan	1'000.—
Pourcent culturel Migros	5'000.—	Municipalité de Lutry	1'000.—
Marc Maillefer	4'000.—	Nestlé SA/Nestec SA	1'000.—
ABB Sécheron SA	2'500.—	Patrick Odier	1'000.—
Cargill International SA	2'000.—	Patek Philippe SA-Philippe Stern	1'000.—

Nettoyage Léman 2005

L'ASL s'associe à l'OMYP – Organisation mondiale des Yacht-clubs et des Plaisanciers qui met sur pied une journée de nettoyage tout autour du Léman le 24 septembre 2005.

Si vous souhaitez participer en tant que plongeur, nageur, promeneur ou propriétaire d'une embarcation, inscrivez vous via le site www.netleman.ch ou téléphonez au 078 629 48 40 pour plus de précisions.

Gabrielle Chikhi-Jans



25 ans, ça s'arrose!

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DE LA RÉGION LÉMANIQUE 27 octobre 2005 – BFM

Inscrivez-vous!

Frais de participation:

Fr. 90.— par personne

Fr. 50.— membres cotisants de l'ASL, AVS, étudiants

Votre contribution couvre l'accès aux deux sessions et la remise d'un dossier, ainsi que le petit déjeuner, les rafraîchissements des pauses, le déjeuner et les boissons ainsi que l'apéritif de clôture.

Pour davantage de renseignements: ASL: +41 22 736 86 20 ou asl@asleman.org

Le bulletin de versement fait office de bulletin d'inscription

ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'EAU DE LA RÉGION LÉMANIQUE

27 octobre 2005 – BFM

Pour davantage de
renseignements:
ASL: +41 22 736 86 20
ou asl@asleman.org

